



## REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

**ARRETE N°210/2026**

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
A TOUS VEHICULES ENTRE LE N°2 ET LE N°13 RUE DE LA VALLÉE  
LE THEIL-SUR-HUISNE LE MARDI 28 JUILLET 2026 DE 07h00 à 19h00  
A L'OCCASION DU REMPLACEMENT DU PANNEAU D'INFORMATIONS NUMERIQUES  
(FACE AU 2 RUE DE LA VALLÉE)  
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

**LE MAIRE DE VAL-AU-PERCHE,**

- . **VU** le Code général des Collectivités Territoriales,
- . **VU** le Code de la Route,
- . **VU** le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route
- . **VU** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié
- . **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie Signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992), modifiée
- . **VU** la demande d'arrêté du 16/07/2026 faite par l'entreprise Lumiplan, représentée par M. Laine Fabrice, sise 1 impasse Augustin Fresnel, 44800 Saint-Herblain cedex,

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers et pour permettre le bon déroulement des travaux de remplacement du panneau d'informations numériques, nécessitant l'utilisation d'un engin de levage, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement entre le n°2 et le n°13, rue de la Vallée, commune de Val-au-Perche (Le Theil-sur-Huisne).

### ARRÊTE

**ARTICLE 1er** – La route sera barrée entre le n°2 et le n°13, rue de la Vallée, commune de Val-au-Perche (Le Theil-sur-Huisne) pour permettre le remplacement du panneau d'informations numériques situé face au n°2, rue de la Vallée.

Les véhicules seront déviés vers la place des Teilleuls, puis la rue de l'Arche pour rejoindre l'Avenue des Loges ou la rue de la Pêcherie.

Une déviation sera mise en place depuis le garage des Loges par l'Avenue du Perche, puis la rue de la Croix pour se rendre au centre-ville (cf plan-ci-joint).

Les travaux auront lieu le mardi 28 juillet 2026, de 07h à 19h. Ceux-ci nécessiteront l'utilisation d'un engin de levage.

**ARTICLE 2** – Le stationnement sera interdit entre le n°2 et le n°13 rue de la Vallée, commune de Val-au-Perche (Le Theil-sur-Huisne), le mardi 28 juillet 2026, de 07h à 19h.

**ARTICLE 3** - Les prescriptions des articles 1 et 2 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise Lumiplan sous le contrôle des services techniques municipaux.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés dans la commune de Val-au-Perche.

**ARTICLE 5** - M. le Maire de Val-au-Perche, M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Bellême, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Val-au-Perche, le 20 juillet 2026,

**Sébastien THIROUARD,**

Maire



Le Maire :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié ou Notifié le 20/07/2026

Commune :  
VAL-AU-PERCHE

Section : AC  
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 20/07/2026  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
POLE TOPOGRAPHIQUE DE L'ORNE  
6 bis rue Jean Joly 61200  
61200 ARGENTAN  
tél. 02.33.12.18.90 -fax  
ptgc.orne@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

## Remplacement du panneau d'informations numériques

